

Pays de  
Balagne

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

GRUPE D' ACTION LOCALE  
PAYS DE BALAGNE



UNION EUROPÉENNE  
Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

# RAPPORT D'EXECUTION

## Année 2018

(1er janvier 2018 au 31 décembre 2018)

## GAL PAYS de BALAGNE

PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2014-2020

"Développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du  
pays de Balagne"

[Architettà dà scopre, sparte è campà](#)

## Table des matières

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>1 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....</b>	<b>4</b>
<b>2 - ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME.....</b>	<b>7</b>
<b>3 - ANIMATION DU PROGRAMME.....</b>	<b>11</b>
<b>4 – LE COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER.....</b>	<b>14</b>
<b>5 - COMMUNICATION.....</b>	<b>16</b>

## Préambule

La candidature du territoire de la Balagne a été retenue officiellement le 1er avril 2016 par le comité régional de sélection pour la programmation Leader 2014-2020 pour « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne ».

Pour le Pays de Balagne, c'est un deuxième contrat qui entre officiellement en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2020 ; le programme LEADER permettra en réalité de soutenir des projets jusqu'en 2022.

Le Groupe d'Action Local (GAL) met en oeuvre le programme LEADER, il est porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne. Il assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets, mais aussi l'animation, la gestion et l'évaluation du programme.

La convention relative à la mise en œuvre de la Mesure 19 Leader du Programme de développement Rural de la Corse 2014-2020 a été signée le 27 novembre 2017 entre le Pays de Balagne, l'ODARC et la Collectivité Territoriale de Corse. Ce document a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre du programme européen Leader en Balagne. En conséquence, le GAL dispose à présent d'une base juridique pour engager la programmation Leader 2014-2020.

Le retard pris dans le conventionnement du programme devra être rattrapé afin de ne pas conduire au renvoi à Bruxelles d'une partie des crédits européens faute de ne pas avoir su monter des projets suffisamment rapidement.

Il convient de préciser que si les délais de traitement de l'autorité de gestion observés en ce début de programme restent identiques, il est à craindre que le GAL ne puisse rien faire pour rattraper ce retard.

L'équipe technique a assuré le montage des dossiers de demande de financement sur les fiches actions n°1 « études et inventaires », n°3 « travaux et équipements » et n°5 « fonctionnement du GAL » .

# 1 - Conditions générales de mise en œuvre du programme

## GAL Pays de Balagne

Région : Corse

**Thème fédérateur du GAL : "développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes »**

### **Description du territoire du GAL Balagne :**

- 36 communes,
- 2 Communautés de Communes
- 22 700 habitants

### **Une stratégie LEADER répondant aux enjeux de territoire**

Le projet de développement LEADER du GAL Balagne s'articule autour de la réappropriation du territoire par ses habitants qui en sont les acteurs et exercent les trois valeurs fondamentales qui unissent l'homme à sa terre : Savoir faire, Savoir être et Savoir partager (Culture, identité et ouverture).

### **Cinq axes principaux sont déclinés :**

- Structurer les acteurs et les richesses du territoire pour identifier les ressources valorisables et créer les conditions de leur exploitation
- Créer l'activité et développer les compétences en encourageant la professionnalisation et la création d'entreprises
- Promouvoir les productions et les usages par des actions de démonstration et de sensibilisation
- Coopération envisagée avec des partenaires sardes sur des actions de formation et de mise en valeurs de matériaux biosourcés

Pour mettre en œuvre ce programme, le territoire de Balagne bénéficie d'une dotation financière globale du FEADER d'un montant de 1.034.767,86 euros.

LEADER est un outil financier parmi d'autres. Son originalité réside dans une plus grande liberté d'action au niveau local sachant que les fonds sont destinés à des objectifs définis par le territoire et par une gestion locale du programme via un comité de programmation composé d'acteurs du territoire (élus, personnalités qualifiées, chambres consulaires...).

### **Comité de programmation :**

- Président du GAL : Paul LIONS depuis le 21 septembre 2018
- Vice-Président du GAL : Joseph-Marie TEALDI

14 membres titulaires dont :

- 7 représentants titulaires du collège public (représentants des EPCI et du PETR du pays de Balagne et de la Collectivité Territoriale de Corse),

Nous sommes toujours en attente de la désignation par l'assemblée de Corse d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein du comité de programmation Leader du GAL pays de Balagne.

- 7 représentants titulaires du collège privé (représentants de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre des métiers et de l'Artisanat et des personnalités qualifiées).

14 suppléants (7 suppléants publics et 7 suppléants privés).

MEMBRES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
<b>Collège Public</b>		
Communauté de communes Calvi Balagne	Jean-Marie SEITE	Jean-Michel NOBILI
Communauté de communes Calvi Balagne	François MARCHETTI	Maurice PARIGGI
Communauté de communes Calvi Balagne	Roxane BARTHELEMY	Marie-Josée SALVATORI
Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne	Paul LIONS	Josephine MARTELLI
Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne	Pierre POLI	François ANTONIOTTI
Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne	Attilius CECCALDI	Laurent CECCALDI
Collectivité Territoriale de Corse		
<b>Collège Privé</b>		
Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	Pierre ACQUAVIVA	Thierry ACQUAVIVA
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Haute-Corse	Virginie TORRELLI	Jean-François AGOSTINI
Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Energie	Stéphanie MARANINCHI	Romain SIMON
Personnalité qualifiée Foire Rurale	Joseph-Marie TEALDI	Jean-Marc ROCCHI
Personnalité qualifiée Agronomie	Abigail CAUDRON	Laetitia HUGOT
Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation	Georges GUIRONNET	Stan LECLERQ
Personnalité qualifiée Tourisme	Olivier BIANCONI	Claude CASTELLANI

### **Cellule d'animation LEADER :**

Florence PINASCO : Pilotage du Programme Leader

Sandrine CARNER : Animation et gestion du programme Leader

### **Coordonnées complètes de la structure :**

#### **GAL Pays de Balagne**

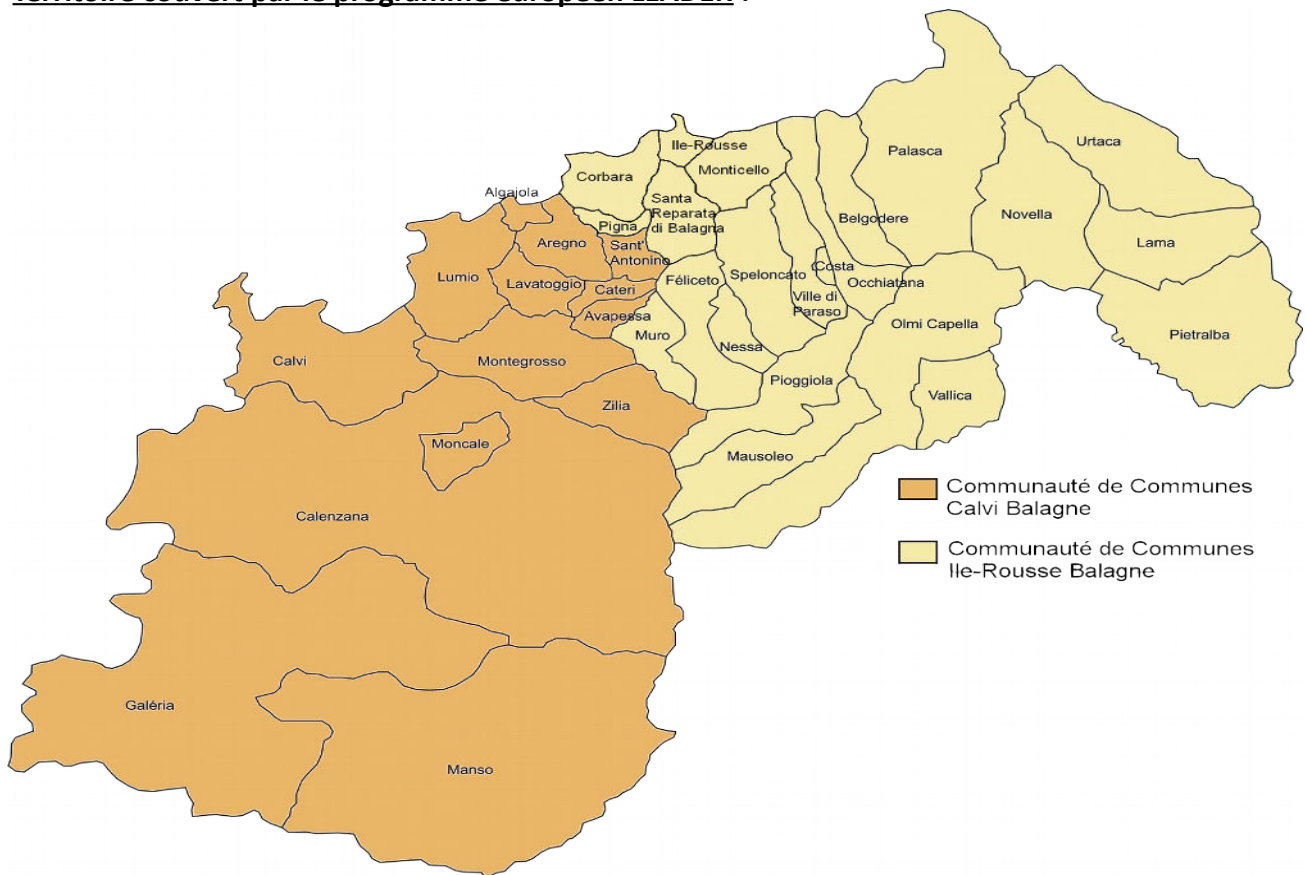
n°136, ancienne mairie – 20 225 CATERI

Tél. 04.95.56.28.89

courriel : [paysdebalagne@orange.fr](mailto:paysdebalagne@orange.fr)

site internet : [www.pays-de-balagne.fr](http://www.pays-de-balagne.fr)

**Territoire couvert par le programme européen LEADER :**



## 2 - État d'avancement du programme

État de la programmation et bilan financier

### Phase de conventionnement et de lancement

La Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion pour les fonds européens, et à ce titre pour Leader et le feader, a lancé le 3 avril 2015, un appel à candidatures LEADER destiné aux Groupes d'Action Locale existants et en projet sur la période 2014-2020.

La sélection des stratégies locales de développement s'est effectuée en un seul temps, avec le lancement de l'Appel à candidatures le 3 avril 2015, et la réponse en juillet 2015. Un unique comité de sélection s'est réuni le 8 mars 2016 et a retenu l'ensemble des candidatures.

Sur les 8 territoires candidats à Leader qui ont été sélectionnés, on compte 4 territoires anciennement territoires Leader sur la programmation 2007-2013 (Centre Corse, Sud Corse, Una Terra dui Mari et pays de Balagne) et 4 nouveaux territoires (pays Ajaccien, Castagnicca Mare e Monti, Taravo et Corse Orientale).

Le 1<sup>er</sup> avril 2016 marque l'éligibilité des dépenses pour les territoires Leader. Depuis, le GAL du pays de Balagne a assisté à deux réunions de conventionnement Leader : une première réunion s'est déroulée, à Ajaccio, mardi 30 mai 2016 avec la CTC, direction du développement local pour engager le travail de rédaction de la convention de mise en œuvre Leader sur le territoire du GAL Balagne, et la seconde le 28 septembre 2016 sur la rédaction des fiches actions.

Suite à ces réunions, le dossier comprenant les modifications demandées par l'autorité de gestion, a été transmis par courriel le 7 décembre 2016.

Le 15 mars 2017 a eu lieu une réunion des Présidents des 8 Groupes d'Actions Locales à la Collectivité Territoriale de Corse, en présence du Président de l'exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI. Lors de cette réunion, il a été décidé par la CTC de nommer un référent pour chaque GAL, afin de disposer d'un contact unique au sein de la CTC. Marie-Françoise BALDACCI est la référente pour la Balagne et le Centre Corse. Il a été décidé également de mettre en place des réunions début avril.

Nous avons appris, lors de cette réunion, que notre dossier avait été perdu. Mais également, même si aucun GAL n'a conventionné avec la CTC, certains sont plus avancés que d'autres.

Il y a eu deux réunions suite à la rencontre avec le Président de l'Exécutif avec M. Olivier RIFFARD et Mme Marie-Françoise BALDACCI : les jeudis 6 et 13 avril 2017.

Suite à ces rencontres, les services de la CTC ont travaillé sur le conventionnement afin de pouvoir le présenter, au Conseil Exécutif en date du 24 octobre 2017 (délibération n°1707564CE).

La convention tripartite portant sur le programme Leader pour la période 2014-2020 a été signée

le 27 novembre 2017 retardant ainsi le lancement du programme. Le retard dans la mise en œuvre du programme Leader, pour la période 2014-2020 est alarmant. Le démarrage effectif de la programmation ne devait intervenir qu'en 2018 mais à ce jour cet objectif est loin d'être atteint. Aucun dossier de la mesure 19.2 n'a fait l'objet d'une convention de financement.

Seulement une seule réunion avec les services techniques de la Collectivité de Corse, autorité de gestion du programme, a eu lieu le lundi 28 mai 2018 à Corte, afin de faire un point sur l'avancement des dossiers et les problèmes rencontrés par le GAL du pays de Balagne.

En conclusion, l'année 2018 a démontré que la bonne mise en œuvre du programme LEADER ne peut se faire tant que l'autorité de gestion du programme n'a pas déployé les outils permettant les engagements juridiques et les paiements, édicté formellement les règles s'appliquant à l'instruction des dossiers et appuyé les GAL dans ses diverses demandes.

En effet, au 31 décembre 2018, la situation est très critique en ce qui concerne LEADER. Malgré un conventionnement en novembre 2017, le GAL Balagne ne peut ni engager (obtenir une décision attributive de subvention) ni payer aucun de ces dossiers, même ceux portant sur le fonctionnement du GAL pour les années 2016, 2017 et 2018. Il est à souligner que nous avons pu avoir une avance à hauteur de 50% pour le fonctionnement de 2016 et 2017 seulement qu'en décembre 2018, nous laissant ainsi avec 3 années d'avances de trésorerie.

Face à cette situation, le GAL a décidé de ralentir le rythme des comités de programmation et la communication en direction des porteurs de projets, ainsi que de suspendre le lancement de nouveaux appels à projets afin de ne pas accentuer encore plus le décalage entre l'état d'avancement du GAL et l'opérationnalité effective du programme. Le travail du GAL s'est plus concentré sur de l'ingénierie de projets.

### **Dépôts des dossiers de demande de financement LEADER :**

Depuis la signature de la convention tripartite GAL/CTC/ODARC du programme européen Leader le 27 novembre 2017, 10 dossiers ont ainsi pu être transmis au service instructeur de la Collectivité de Corse comme suit :

- 6 dossiers de demande de financement au titre de la sous mesure : 19.2 : Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux :
  - Inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du Pays de Balagne
  - AMO portant sur la marché d'inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du Pays de Balagne
  - création de jardins familiaux Migliani sur la commune de Pigna
  - création d'un jardin pédagogique sur la commune de Galeria
  - création d'un jardin pédagogique A SORA sur la commune de Lama
  - Création de jardins familiaux sur la commune de Corbara
- 4 dossiers de demande de financement au titre de la sous mesure : 19.4 : Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation du GAL :
  - Fonctionnement du GAL 2016 (période du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016)

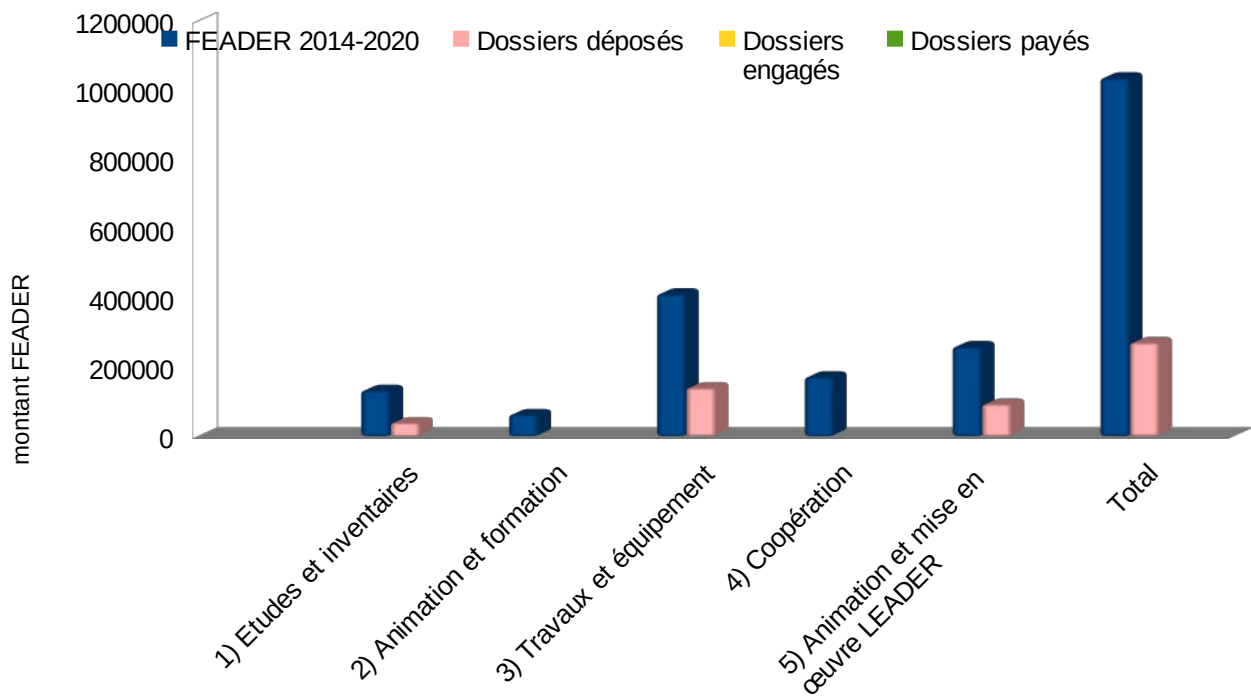


- Fonctionnement du GAL 2017 (période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017)
- Fonctionnement du GAL 2018 (période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018)
- Fonctionnement du GAL 2019 (période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019)

## Les dossiers instruits, programmés et payés

État d'avancement du programme Leader au 31/12/2018

	Dossiers déposés	Dossiers programmés	Dossiers engagés	Dossiers payés	Total dossiers / FA
	Nbre de dossiers / Montant FEADER				
1) Etudes et inventaires	2 38 400 €				2 38 400 €
2) Animation et formation					
3) Travaux et équipement	4 139 377,25 €				4 139 377,25 €
4) Coopération					
5) Animation et mise en œuvre LEADER	1 49 280,00 €	1 43 135,58 €	2 25 409,81 €	2 <i>avances à 50%</i> 25 409,81 €	4 143 235,20 €
<b>Total</b>	<b>7</b> 227 057,25 €	<b>1</b> 43 135,58 €	<b>2</b> 25 409,81 €	2 <i>avances à 50%</i> 25 409,81 €	<b>10</b> 321 012,45 €



### 3 - Animation du programme

Le démarrage de l'animation du programme Leader 2014-2020 s'est engagé depuis avril 2016.

#### Les actions 2018

- Montage du dossier Leader relatif à l'inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du Pays de Balagne
- Montage du dossier AMO portant sur la marché d'inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du Pays de Balagne
- Accompagnement au montage du dossier d'aide relatif à la création de jardins familiaux Migliani – porteur de projet : mairie de Pigna
- Accompagnement au montage du dossier d'aide relatif à la création d'un jardin pédagogique – porteur de projet : mairie de Galeria
- Accompagnement au montage du dossier d'aide relatif à la création d'un jardin pédagogique A SORA – porteur de projet : mairie de Lama
- Accompagnement au montage du dossier d'aide relatif à la création de jardins familiaux – porteur de projet : mairie de Corbara
  - Appui et soutien aux porteurs de projet :
    - Mairie de Sant'Antonino : création de jardins familiaux
    - Mairie de Speloncato : création de jardins familiaux (réunion publique d'information à la mairie le 13 août en présences des propriétaires )
    - Mairie d'Urtaca : création de jardins familiaux
    - Terra di Mamma : étude de faisabilité relative à la valorisation de la laine de brebis
  - Réflexion autour d'un projet de coopération dans l'expérimentation de la paille d'immortelle dans la construction en terre crue.
  - Participation à plusieurs réunions et rencontres en lien avec la mise en œuvre de la stratégie du GAL
  - **Soutien préparatoire aux formations du CNFPT concernant la pierre sèche (dimensionnement du chantier, sondage des agents publics, contact avec les communes pour la mise à disposition des sites, communication autour de la formation, apport de la documentation sur la pierre sèche.**
- La délégation régionale du CNFPT et le PETR du Pays de Balagne organisent en partenariat

**une action de formation à la restauration des murs en pierre sèche.**

Le 1er Plan de formation mutualisé en Balagne avait été adopté en décembre 2012 par le comité de pilotage de la territorialisation. Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Pays de Balagne, les communes, les communautés de communes et les représentants de la Collectivité territoriale de Corse et du Département de la Haute-Corse en Balagne souhaitaient permettre à leurs agents techniques d'acquérir les compétences pour **restaurer ou construire les murs en pierre sèche**, caractéristiques de la micro-région.

Dans le cadre du programme Leader sur la période 2007-2013, le Syndicat Mixte du Pays de Balagne avait développé une stratégie destinée à bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne. La transmission des savoirs et savoir-faire en est une action majeure pour préserver le patrimoine architectural paysager Balanin.

- **11 formations à la construction d'ouvrages en pierre sèche ont eu lieu depuis 2013**, auprès des agents publics, comme suit :
  - Module murs de soutènements du 23 au 25 avril et le 21 et 22 mai 2013 aux jardins du château Malaspina à Belgodere.
  - Module murs de clôtures du 18 au 20 juin 2013 au Lavoir de Cateri.
  - Module sols du 17 au 19 septembre 2013 sur le sentier de Codole à Sta Reparata di Balagna.
  - Module murs de soutènements du 23 au 25 avril et le 12 et 13 mai 2014 à Urtaca
  - Module murs de clôtures du 11 au 13 juin 2014 à Corbara
  - Module murs de soutènements les 14, 15, 16 octobre et 23 et 24 novembre 2015, dans les jardins du couvent St François de l'Ile-Rousse
  - Module pavage du lundi 14 au mercredi 16 mars 2016 sur le parvis de la chapelle de l'Immaculée Conception sur la commune de Lumio
  - Module murs de clôture : du 5 au 7 février 2016 à la chapelle Saint Joseph sur la commune de Montemaggiore
  - Module murs de clôture : du 10 au 12 mai 2017 sur le trajet du projet de la voie verte entre Calvi et l'Ile-Rousse (à partir de la route d'accès du parking de Ghjunchitu) sur la commune de Corbara
  - Module murs de soutènement : du 11 au 13 septembre 2017 et du 9 au 10 octobre 2017 (5 jours) au jardin du couvent Saint François à l'Ile-Rousse
- **EN 2018 :**
  - Module murs de soutènements du 18 au 20 septembre 2018 et les 29 et 30 novembre 2018 à Sant'Antonino



Figure 1: Formation CNFPT Sant'Antonino

- Une convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation Corse du CNFPT et le PETR du pays de Balagne, a été signée le 23 mars 2018 pour une durée de 4 ans. Ces stages répondent toujours à une demande des agents et du territoire.

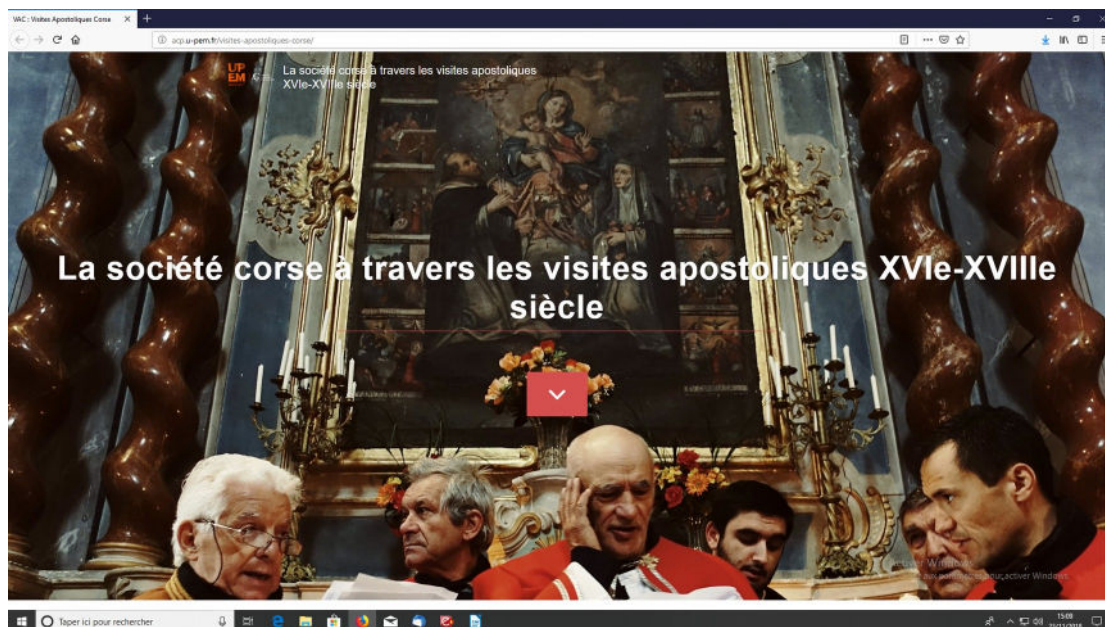
Il a été convenu de renouveler dans la durée ces formations et de reconduire une action de formation à la restauration des ouvrages en pierre sèche, module mur de soutènement pour 2019.

N°	Actions	proposition de périodes	jours
1	Courrier d'information de la délégation Corse du CNFPT sur les éco-gestes à l'ensemble des collectivités de Balagne (envoi kit affiches)	1er trimestre 2019	1 jour
2	Désignation et formation de "l'ambassadeur développement durable" au sein des collectivités (éco-gestes, éco-citoyenneté)	1er semestre 2019	1 jour
3	Reconduction en 2019 de la formation restauration des ouvrages en pierres sèches - module murs de soutènement	4, 5, 6, 14 et 15 novembre 2019	3 + 2 jours
4	Mise en place de la formation : Innovation environnementale et marché public	2ème semestre 2019 (septembre, octobre)	2 jours
5	Mise en place de la formation : Adaptation au climat, gestion des espaces publics (arrosage, eaux pluviales, plantes indigènes, sol perméable, murets pierre sèche, taille des végétaux, ...)	avant le printemps et pas durant les vacances scolaires	2 ou 3 jours
6	Journée d'actualité : articulation PADDUC, SCOT et PLU avec Agence de l'Urbanisme de la Corse	novembre, décembre 2019	1/2 jour(s)

### Consultation des visites apostoliques :

Le site consacré aux visites apostoliques de la Corse, annoncé depuis longtemps, est enfin disponible sur le web, hébergé par l'Université de Paris Est-Marne la Vallée, sous l'adresse : <http://acp.u-pem.fr/visites-apostoliques-corse>

Vous y trouverez les transcriptions-traductions des quatre visites pour les 36 communes actuelles du Pays de Balagne, qui ont été financé à travers le programme européen Leader 2007-2013, ainsi que la numérisation intégrale de la très complète visite de 1686 pour tous les diocèses de Corse et même Bonifacio.



## 4 – Le comité de programmation Leader

Le 1er comité de programmation Leader pour la période 2014-2020, a eu lieu le lundi 11 décembre 2017 à 14h00. Cette première réunion marque officiellement le démarrage du programme européen Leader 2014-2020 en Balagne.

Réunis sous la Présidence de Jean-Marie SEITE, les membres du comité de programmation Leader du pays de Balagne ont eu une présentation de leur rôle et de leurs missions durant le programme, ainsi que le détail des actions qui vont être menées. Ils ont pu également valider le règlement intérieur et la grille de critères de sélection des projets.

Le comité a ensuite procédé à l'élection de son vice président qui doit être issu du collège privé. Monsieur Joseph-Marie TEALDI a été élu à l'unanimité Vice-Président du GAL Balagne.

Le mardi 28 août 2018, s'est réuni au siège du pays de Balagne à Cateri, le second comité de programmation Leader.

**Récapitulatif de la Synthèse des notes des dossiers présentés pour avis faite par le comité de programmation**

Tous les dossiers devront faire l'objet d'un avis d'éligibilité de l'autorité de gestion et ensuite d'un passage en comité de programmation pour avis définitif.

Projet	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité
inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du pays de Balagne	19 / 20	Favorable
AMO portant sur le marché d'inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du pays de Balagne	20 / 20	Favorable
Création de jardins familiaux à Corbara	14 / 20	Favorable
Création du jardin pédagogique du village de Galeria	17 / 20	Favorable
Création du jardin pédagogique du village de Lama A SORA	16 / 20	Favorable
Création des jardins familiaux MIGLIANI à Pigna	14 / 20	Favorable



## 5 - Communication

Le programme LEADER 2014-2020 du GAL Balagne est visible depuis le site <http://www.pays-de-balagne.fr> rubrique programme Leader.

Sur le site se trouvent toutes les informations relatives au programme Leader 2014-2020 comme la candidature, la convention et ses annexes, le réseau Leader, le comité de programmation, l'information réglementaire obligatoire en matière de publicité pour les porteurs de projets et les projets en cours avec les rapports annuels d'exécution.

PROGRAMME LEADER >> Leader 2014 - 2020

### LEADER, PROGRAMME EUROPÉEN AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

**LEADER ( Liaisons Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) est un programme Européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.**

Nous en sommes aujourd'hui, à la 5<sup>ème</sup> génération de ce programme européen. Pour le Pays de Balagne, c'est un deuxième contrat qui entre officiellement en vigueur jusque à la fin de l'année 2020; le programme LEADER permettra en réalité de soutenir des projets jusqu'en 2022.

Le Groupe d'Action Local (GAL) porteur du programme LEADER est le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne. Il assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets, mais aussi l'animation, la gestion et l'évaluation du programme. Il dispose d'une enveloppe de 1 034 767.86 € de FEADER pour mettre en œuvre sa stratégie LEADER sur son territoire.



Ce projet est cofinancé par le fonds européen agricole pour le développement rural.  
L'Europe investit dans les zones rurales



# DÉVELOPPER UNE ECONOMIE PRODUCTIVE VALORISANT LES POTENTIALITÉS ET LES RESSOURCES ENDOGÈNES DU PAYS DE BALAGNE

*ARCHITETTÀ DA SCOPRE, SPARTE È CAMPÀ*

LEADER



LEADER 2014 - 2020

Pays de  
Balagne  
Multi-territoires d'accompagnement

